

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE**

Réf : AT/DO/SDTO /05/2019

Date : 08/05/2019

**A**

**Monsieur le gérant de l'entreprise DEROUICHE Norreddine**

**Demeurant a : Cité 136 Lots Ouafi -Relizane-**

**Objet : MISE EN DEMEURE**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 10/2019 ayant pour objet la réalisation des travaux canalisations urbaines et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°69 du 04/04/2019 relatif à ces travaux sis Cité Secteur 12 El Matmar , il a été constaté :

- Votre absence du chantier
- Tranché laissée ouverte
- Manque Nettoyage du chantier
- Manque de signalisation

Pour cela , l'entreprise **DEROUICHE Norreddine** est mise en demeure afin de reprendre les travaux , de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de lever les anomalies constatées renforcer le chantier et de remplir tous les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours et ce conformément à l'article 39 du présent contrat .



Directeur Opérationnel  
de Relizane  
*BOUFEDJI Mohamed*